

Séminaire du 20 septembre 2011

Manières d'habiter :
et évolution des pratiques professionnelles dans différents champs du (travail) social
Trajectoires résidentielles et logement intermittent

Le séminaire CREAS/MISF est consacré cette année à la question du logement, de l'hébergement et aux pratiques professionnelles dans ce domaine d'activité de l'intervention sociale. Comme l'an passé, chercheurs et professionnels viennent éclairer cette question, croiser leurs analyses, leurs regards.

Le domicile, la résidence, suppose une certaine stabilité. Mais de plus en plus de personnes sont amenées à occuper parallèlement plusieurs lieux : jeunes et étudiants pour leurs études ou leur insertion professionnelle, enfants ou adultes séjournant en institution, fonctionnaires vivant un célibat géographique alors qu'ils ont une famille, jeunes de parents séparés faisant l'expérience de la garde alternée ... Toutes ces situations posent un ensemble de questions sur la manière d'habiter.

Une première série interroge sur la reconnaissance du lieu d'habitation. Est-ce qu'il y a une différence entre le lieu où on loge et le lieu où on vit ? A quel moment peut-on dire que l'on est « chez soi » ? Comment peut-on vivre une mobilité résidentielle lorsqu'elle est subie ?

Une deuxième série de questions tentera d'identifier les effets de ces nouvelles manières d'habiter. Quelles sont les incidences de ces modes de vie sur l'appropriation du domicile et le rapport à l'environnement ? Jusqu'à quand sommes-nous dans la mobilité ? Quand commence l'errance ?

Des professionnels, des formateurs, des chercheurs sont venus témoigner de la transformation et de la complexité de ces trajectoires, tentant d'apporter des éclairages sur ces questions autour de l'intermittence ou du temporaire.

Trajectoires résidentielles : du simple au complexe

*par Isabelle Nony
Sociologue, formatrice à l'Etsup*

Famille et résidence

Nous occupons plusieurs domiciles au cours de notre vie. Les facteurs qui génèrent ces déplacements peuvent être individuels ou collectifs, dépendre du prix du marché ou de politiques publiques, viser un changement de statut (accession à la propriété) ou de mode d'habiter (maison ou appartement)... le choix absolu du lieu de résidence étant l'apanage d'une minorité, le déterminisme complet également.

La majorité des ménages sont des couples mariés avec enfants qui partagent la même résidence. Mais les ménages « atypiques » se multiplient : jeunes, couples consensuels, divorcés, familles monoparentales... On constate aussi une multiplication des occasions de vie solitaire et un retard de la décohabitation. D'autre part, la famille élargie n'est pas morte puisque pour 50 % des familles, parents et enfants habitent à 20 kilomètres les uns des autres et le reste de la parentèle à 35 kilomètres au maximum. Cette proximité favorise la **solidarité familiale**, parents et enfants se rencontrent ou se téléphonent plus d'une fois par semaine et 80 % des personnes aident leur famille. Ce réseau contribue à l'ancrage de la famille sur un territoire et il est pris en compte au moment de décider d'un déménagement hors région.

Les raisons et les formes de la mobilité sont plus nombreuses et moins linéaires qu'autrefois. On déménage pour faire ses études, se marier ou trouver un emploi, en cas de rupture conjugale ou professionnelle, (avec parfois reflux vers le foyer

parental), en fonction d'un choix d'école (surtout quand les mères travaillent), au moment de la retraite, en atteignant le quatrième âge ou la dépendance... Comme la flexibilité est présente dans les relations conjugales ou professionnelles, la montée des incertitudes fait diminuer les migrations intégrales, on préfère les formes intermédiaires qui génèrent une **multi-résidence** pour la famille.

Vers la double résidence

Lorsque se pose la question du déménagement (suite à un licenciement, par exemple), on pèse les risques de déconnexion des réseaux amical, social et administratif, et la famille arbitre en fonction de plusieurs critères. Ceux qui déménagent croient à l'intégration sur le modèle de l'ouverture (y compris scolaire de leurs enfants), ils ont une volonté d'ascension sociale ; ceux qui optent pour le pendulaire ou la bi-résidence croient à l'intégration locale, ils sont ancrés dans un territoire et ont peur de perdre leurs protections.

On **accepte de déménager** quand on est qualifié, pour une promotion, si on est jeune, célibataire, locataire dans le privé.

On **refuse la mobilité** quand on est peu qualifié, quand le poste est contraignant et que la distance interdit le pendulaire, quand la destination n'offre pas de travail pour le conjoint, qu'il y a des problèmes de garde d'enfants, quand on est mère de famille, quand on est propriétaire (frais de mutation).

On opte pour la **migration pendulaire** ou la **bi-résidence** quand on est marié, que le couple est bi-actif, qu'il y a des enfants, quand on est propriétaire ou locataire d'un logement social et quand le poste occupé permet horaires aménageables et télétravail.

♦ Le pendulaire est préféré si la distance est jugée franchissable, les enfants jeunes, le couple sur un mode traditionnel, la mutation perçue comme durable, on accède à la propriété.

♦ La bi-résidence est choisie si la distance est trop importante, le couple sur le mode ouvert, les enfants plus grands, la mutation perçue comme transitoire et qu'on ne choisit pas encore entre deux territoires.

La **double résidence** se multiplie pour les enfants, entre les gardes partagées (reconnues depuis 2002) et les placements. Mais la garde alternée est souvent interrompue à la demande des enfants, rarement consultés au moment de la mise en place de ce système qui représente des contraintes de logement en termes de coûts et de nécessaire proximité géographique et donc de mobilité professionnelle.

La **résidence secondaire**, lieu de vacances pour la famille élargie à trois, voire quatre générations peut avoir d'autres fonctions. Ainsi, pour des ménages qui déménagent régulièrement, elle devient le point de stabilité pour les enfants, le lieu où s'entreposent les objets auxquels on tient pour ne déménager régulièrement que les objets fonctionnels. D'autre part, avec l'arrivée à la retraite d'un membre du couple, on passe plus de temps dans la résidence secondaire, jusqu'à en faire la résidence principale, surtout si c'est là qu'on vote. Parfois on est propriétaire de la résidence secondaire et locataire de la principale, c'est le cas des ménages de migrants (42% des Turcs, 39% des Portugais).

Ainsi, la double résidence, même si elle est le plus souvent contrainte peut être aussi l'occasion d'une appropriation différentielle de deux territoires.

Le logement temporaire : les foyers de jeunes travailleurs

On peut distinguer trois périodes dans l'évolution des Foyers de jeunes travailleurs. :

- une première qui vise à accueillir les jeunes travailleurs salariés, dans un contexte de crise du logement. L'appel de l'abbé Pierre en 54 et un mouvement comme la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne) auront une influence déterminante et en 1955 en accord avec la Fédération nationale des sociétés HLM, les FJT sont créés. Une Union nationale des FJT est créée et l'association pour le logement des jeunes travailleurs (ALJT), un an après.
- une seconde qui avait pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle. En 1970, une circulaire reconnaît le rôle socio-éducatif des FJT en élargissant leur vocation à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes résidents.
- Enfin, autre date importante, la loi de janvier 2002, qui a positionné les FJT dans l'action sociale et médico-sociale avec évidemment l'obligation de mettre en place les différents « outils » et dispositifs prévus par cette loi.

Dans le prolongement de cette nouvelle orientation, en 2006, la CNAF redéfinit cinq principes fondateurs de l'action des FJT :

- ♦ L'ouverture à tous et le brassage des populations d'origines diverses,
- ♦ L'inscription dans la politique locale de la jeunesse et de l'habitat
- ♦ L'accompagnement à l'accès aux droits et à la citoyenneté,
- ♦ La valorisation du potentiel des jeunes et de l'environnement,
- ♦ L'accompagnement personnalisé

Le projet d'établissement doit donc décliner toutes les étapes relatives aux établissements médico-socio-éducatifs : le diagnostic au moment de l'accueil, le projet personnalisé, l'orientation, etc.

Ainsi les FJT, de leur vocation centrée dans les années 50 sur l'hébergement des jeunes travailleurs est aujourd'hui positionné comme une des structures contribuant à l'insertion sociale et professionnelle de tous les jeunes.

L'ALJT propose ainsi du logement temporaire pour des jeunes de 18 à 28 ans, en insertion professionnelle, des résidences pour jeunes en mobilité géographique pour des jeunes entre 26 et 32 ans, et des résidences pour jeunes chercheurs. Donc aujourd'hui, l'ALJT accueille un public très varié.

*d'après l'intervention de
travailleurs sociaux de l'ALJT*

Du domicile des parents à la famille d'accueil : le placement familial

Les placements familiaux associatifs ont pour distinction essentielle avec les placements familiaux de l'ASE, d'avoir des équipes pluridisciplinaires, dont font partie les assistants familiaux. Dans ce que je lis de votre document de présentation du séminaire, j'ai voulu répondre à deux questions : la première autour de « la manière d'habiter » et l'autre autour de la trajectoire résidentielle de l'enfant qui passe du domicile de ses parents à sa famille d'accueil. Donc mon intervention se déroulera en trois temps.

Dans un premier temps, je tenterai de répondre à la question : Comment le domicile d'une assistante familiale devient-il un lieu d'exercice professionnel alors qu'il est au départ un lieu privé, un domicile. Les effets de l'agrément sur cette famille et sur la manière d'habiter quand on est assistante familiale ? Tout d'abord, je voudrai préciser que je dis « assistante familiale » dans la mesure où se sont à 95% des femmes... mais on voit aujourd'hui aussi des hommes venir à ce métier. Aujourd'hui, c'est un métier avec un diplôme d'Etat. Avant de devenir AF, il faut se faire agréer par les services de PMI et avec le diplôme, l'agrément sera pérenne. Mais pour exercer son métier, il faut des qualités personnelles, mais aussi une famille à peu près en bonne santé et un domicile qui répond à des critères très précis. Il y a une façon d'habiter quand on est AF qui correspond à une commande publique. Outre la qualité de la personne, c'est aussi la qualité de l'habitation, le niveau de confort, d'équipement qui constituent un critère pour l'agrément et notamment les éléments de sécurité, les conditions environnementales... et parfois on a du mal avec ces critères quand il s'agit d'accueil d'adolescents et que parmi les critères il y a l'existence de barrières de sécurité en haut des escaliers. Mais ce sont aussi les relations au sein de la famille qui sont observées, comment les membres de la famille interagissent entre eux, et forment ainsi ce que l'on appelle « une ambiance de maison ». Donc, il va y avoir un effet sur la manière d'habiter dans son propre domicile à cause des exigences et attentes, outre de l'agrément, aussi de l'employeur. La maison d'une famille d'accueil n'est pas un lieu d'hébergement temporaire, c'est un lieu de vie chargé d'histoire, c'est le domicile de la famille d'accueil, donc un lieu privé, mais c'est aussi un espace professionnel ouvert, pour l'accueil de l'enfant, mais aussi soumis à contrôle. Il faut donc distinguer ce qui est partagé avec l'enfant accueilli et donc évaluable, de ce qui est intime et donc non exposable, non évaluable. : par exemple, le corps du couple d'accueil, mais aussi les croyances ou convictions. Et pourtant, les habitudes culturelles seront partagées dans les moments de la vie quotidienne avec l'enfant. Et c'est aussi ça que vient rencontrer l'enfant dans cette famille, une vie ordinaire de personnes qui ont des idées, des manières de vivre. Et, de part notre côtoiement, on va obligatoirement toucher quelque chose de l'intimité de la famille. Pour les AF, accueillir un enfant, ce n'est pas uniquement fournir un bon lit et de la nourriture, c'est d'autre chose dont il s'agit : il s'agit d'intégrer l'enfant dans une réalité familiale vivante, réalité jamais linéaire, qui s'inscrit dans l'histoire de la famille avec ses naissances et ses deuils, ses crises, ses soucis de santé, etc. qui auront des effets sur la qualité de l'accueil, la vie de l'enfant. Le domicile de l'AF est donc un espace particulier qui possède des fonctions multiples qui s'entrecroisent. La visite à domicile du travailleur social devra donc être réalisée en pleine conscience de ses fonctions, de ses enjeux, en sachant que toute intrusion laisse des traces... et l'enjeu pour le travailleur social c'est peut-être, à l'issue de sa visite d'en laisser le moins possible, qui pourraient perturber l'équilibre trouvé par la famille d'accueil entre espace privé/espace public.

Deuxième question à laquelle je voudrai répondre : Comment un enfant accueilli en accueil familial peut, dans une trajectoire institutionnelle, passer du lieu de ses parents au lieu de la famille d'accueil et également les effets. Tout d'abord, il faut dire qu'un enfant placé passe rarement de chez ses parents à une famille d'accueil. Souvent, il aura connu le passage par une intervention à domicile d'un travailleur social, ou un accueil en collectif en pouponnière ou en foyer. Et pour les plus jeunes, ils ne se souviennent plus de la maison de papa et maman ; et selon les situations, cette maison reste un objet un peu particulier, imaginaire, rêvé ou redouté lorsqu'elle a été le théâtre de violence par exemple. En fait, les AF que j'ai interviewées disent que l'attitude des enfants varie. Certains s'installent tout de suite dans cette nouvelle maison accueillante, au point que parfois, ils apprécient moyennement l'arrivée d'un nouvel enfant accueilli, comme si celui-ci venait menacer leur place dans la maisonnée. D'autres enfants prennent sur eux, la situation d'incertitude dans laquelle ils se trouvent, ils sont en transit, et ne s'inscrivent ni en famille d'accueil, ni dans leur propre famille. Cette attitude est souvent perçue par les AF comme un échec, alors que pour l'enfant c'est un comportement de survie.

Enfin, il me semble nécessaire de s'interroger : Comment un enfant pourra faire sien ce lieu qui lui est proposé sachant qu'il s'agit d'une mobilité subie ? En fait chaque enfant accueilli vient à sa manière, chaque fois différente, bousculer la réalité familiale dont je parlais précédemment. Il est essentiel, en placement familial, de ne pas faire comme si, l'enfant arrivait « neuf » d'une histoire résidentielle parfois complexe, comme s'il n'avait pas connu d'autres lieux de vie, avec les bons et les mauvais souvenirs. La maison de la famille d'accueil est comme un port d'attache pour un enfant de passage, car l'enfant placé est toujours de passage.

Donc, il faut faire une différence entre lieu de vie et territoire de vie, un lieu marqué par l'historicité, le temps, d'où es-tu, d'où viens-tu ? avec la résidence qui est une fonction utilitaire du logement.

D'après l'intervention d'Anne-Marie Martinez
Directrice-adjointe d'un placement familial associatif

Du célibat géographique : le problème du logement de mutation

Je suis conseillère du travail dans ce ministère qui s'appelait il y a longtemps, le ministère des Ponts et Chaussées, puis en 1966 sous l'appellation encore bien connu de ministère de l'Équipement et des DDE, et qui a connu depuis quelques années, à chaque changement de gouvernement des appellations différentes. Ce ministère, c'est 63 000 agents répartis au ministère, mais aussi en régions et dans les départements. Il faut noter que 5 000 de ces agents sont en Ile-de-France, élément important puisque cela a un impact sur la mobilité géographique, nous allons y revenir. Les agents de ce ministère présentent une palette de profils importante : cela va de l'agent d'exploitation sur les routes ou les écluses à l'ingénieur des Ponts et Chaussées qui représente une élite parmi les ingénieurs.

Une enquête a été réalisée récemment par le Service social du travail pour comprendre qu'elles étaient les situations vécues par les agents en Ile-de-France à l'égard du logement. Cette enquête a recensé différents types de situations locatives : de l'hébergement chez des particuliers, en foyer, en résidence sociale, du locatif dans le privé, du co-locatif, du logement de fonction, de l'habitat social ou de l'habitat en propriété. Le logement de fonction d'astreinte pour certains agents d'exécution comme les éclusiers par exemple n'est pas sans risque au moment de la retraite car les personnes n'ont pas eu l'habitude de gérer un loyer.

Aborder la question du célibat géographique conduit à s'intéresser à la mobilité fonctionnelle ou à la mobilité géographique qui a toujours existé au sein du ministère comme dans la fonction publique, d'une part parce qu'elle est liée au mode de recrutement ; une personne qui

veut entrer dans la fonction publique y entre par concours et en fonction de la position sur la liste des lauréats dépendra l'affectation de l'agent, mais d'autre part, la mobilité fonctionnelle favorise la promotion professionnelle.

La région Ile-de-France est la région dans laquelle il y a le plus de turn-over parce qu'on a du mal à fidéliser les agents ; bien évidemment, les premiers postes à pourvoir sont dans cette région. Ces situations de mobilité géographique concerne aussi les cadres qui dans leur déroulement de carrière sont habitués à changer de poste tous les cinq ans. Un poste en administration centrale étant l'aboutissement d'une carrière d'excellence. Il faut rajouter les agents qui réussissent des concours et qui comme par exemple, le concours de technicien supérieur, oblige l'agent à partir en formation pendant un an à Aix en Provence ou Valenciennes.

Ces situations provoquent ainsi des périodes de décohabitations plus ou moins longues pour ceux qui ont une famille ou bien des allers-et-retours en week-end.

En fait depuis une dizaine d'années cette mobilité géographique concerne l'ensemble des agents et bouscule les habitudes des agents de ce ministère dans lequel on faisait toute sa carrière. La RGPP en 2007 et les politiques de délocalisation sont venues bousculer cette façon d'envisager la vie professionnelle. Une loi en 2009 sur la mutation des fonctionnaires en fonction des besoins va accentuer cette mobilité géographique contrainte. Mais aujourd'hui, les agents sont confrontés à une mobilité fonctionnelle qui n'est pas promotionnelle, mais liée à la disparition de leur poste et qui les obligent à s'adapter à ces nouvelles fonctions ou nouvelles activités.

Se pose à chaque fois la question de l'organisation de cette mutation : la famille va-t-elle suivre ou pas ? Les agents d'exécution sont les plus défavorisés et en difficulté dans cette logique de mobilité, que ce soit en cas de déplacements pendulaires ou de double résidence : problèmes de coût, temps de transport, fatigue, conséquences familiales et matrimoniales (séparations), etc. ; et pour l'administration, des agents qui s'investissent peu en attendant une nouvelle mutation souhaitée au mieux ou contrainte de nouveau.

D'après l'intervention de **Christelle Durocher**

*Conseillère technique pour le service social
du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du
Logement*

En résumé

Logement intermittent ou logement temporaire ?

Nous avons choisi d'intituler le séminaire d'aujourd'hui « trajectoires résidentielles et logement intermittent ». Or le terme de logement temporaire a été évoqué à plusieurs reprises. Alors, doit-on parler de logement intermittent ou logement temporaire ? Christelle Durocher montre que dans la carrière des fonctionnaires, on n'est plus dans le durable, on est dans le temporaire et que dans ce temporaire, il y a des intermittences. Ce n'est pas faire un jeu de mots, mais le fonctionnaire n'est plus certain de rester là où il est, et du coup, les itinéraires se caractérisent par un peu de pendulaire, un peu de provisoire, un peu de retour chez les parents du côté des jeunes, un peu de colocation, etc., soit de multiples formes d'hébergement et de logement. Il y a comme de l'intermittence qui s'institue dans un contexte de développement des mutations et des incertitudes. Et ce processus a tendance à s'étendre dans le temps, on voit qu'au sein des CHRS, les durées de résidence s'allongent. Donc on est de plus en plus dans des temps d'incertitude et de temporaire pour gérer cette adaptation aux mutations et aux contraintes qu'elles induisent.

Peut-être est-il bon de rappeler que la stabilité a été une invention de la société industrielle du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème}. Le modèle de la famille nucléaire a été une des facettes de ce modèle et un moyen d'obtenir de cette stabilité (les ménages ouvriers du XIX^{ème} siècle n'étaient pas mariés). Donc on peut se demander si l'on ne retrouve pas la mobilité qui existait il y a plus d'un siècle.

En fait, la notion de mouvement pendulaire est tout à fait intéressante, car cet après-midi nous avons vu deux dimensions s'opposer quelque peu : on pourrait rattacher d'un côté des termes ou mots utilisés comme « port d'attache », « permanence », « sécurité » d'un côté, et de l'autre « mobilité », « trajectoire », « changement », c'est-à-dire que l'on oscille en permanence dans ce mouvement pendulaire. Or, on est tous dans ce mouvement pendulaire, mais il faut un capital social, culturel, économique, pour le maîtriser et c'est bien là le problème. Nous ne sommes pas tous en capacité de maîtriser ce mouvement, et ce sont ceux qui sont démunis de ces types de capitaux, qui subissent le plus le mouvement, qui n'ont pas le choix.

Bibliographie

Authier (Jean-Yves), Bonvalet (Catherine), Lévy (Jean-Pierre), *Elire domicile*, PUL, 2010

Brunet F., Kertudo P. et Malsan S., *Etude sociologique sur la résidence en alternance des enfants de parents séparés*, **Dossier d'études**, 2008, n° 109, www.caf.fr/Publications.

Desjeux Dominique, Montjaret Anne, Taponier Sophie, *Quand les Français déménagent*, PUF, 1998.

Segaud (Marion), Brun (Jacques), Driant (Jean-Claude), *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Armand Colin, 2002

Claire Vignal, *Injonctions à la mobilité, arbitrages résidentiels et délocalisation de l'emploi*, Cahiers internationaux de sociologie 2005/1 (n° 118)

➤ **Le C.R.E.A.S.** a pour but de favoriser la **production de savoirs**, à capitaliser les connaissances et les compétences des professionnels de l'intervention sociale par la réalisation d'ouvrages, de publications d'articles, l'organisation de journées d'études ou de colloques. (Patrick DUBECHOT)

➤ **Le M.I.S.F.** est l'un des deux sites pédagogiques de l'ETSUP ; il regroupe les métiers de l'éducation spécialisée, de l'intervention sociale et de l'insertion professionnelle. (Brigitte CHEVAL)

Les séminaires du CREAS

Ils ont pour vocation de croiser des regards des points de vue de chercheurs, de formateurs, de cadre et de professionnels de terrain et d'étudiants, autour d'un objet qui interroge les pratiques.

« N'habite pas à l'adresse indiquée : la question du logement depuis 1830 »

Thèse soutenue par Isabelle NONY en octobre 2010 à l'EHESS
et disponible au centre de documentation de l'ETSUP.

Prochain séminaire : 13 décembre 2011 à l'ETSUP
« Pénurie de logement ou fragilités sociales ? »